Compte rendu de réunion en mairie de Soubrebost le 18/11/2021

Personnes présentes :

Mme La Maire Annick PATAUD (**AP** dans le texte)

Mr Sylvain DEWITTE Vice Président de VITHEC (**SD** dans le texte)

Mr J.Claude CHAMPEYMOND Président de VITHEC (**JCC** dans le texte)

Présentation de VITHEC par **JCC**:

 Principale action dans un premier temps : information aux habitants des 6 commune concernées par le parc éolien «Sud Creusois » pour lequel EDF renouvelable ne communique absolument pas Principaux moyens utilisés pour l’information : un site internet abondé régulièrement par de l’information écrite et des photomontages mettant en situation des éoliennes dans le paysage des villages .VITHEC a pour ambition, dans un délai de 4 à 5 mois de mettre en situation tous les villages des 6 communes. La simulation d’implantation étant faite conformément à un plan appelé « zone d’étude » fourni par EDF Renouvelable, dans le but que les habitants soient sensibilisés à ce que pourrait être leur environnement pour les 20 à 30 ans à venir . Très prochainement nous avons pour projet d’éditer une « Gazette VITHEC » qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres .

**JCC** demande quelle est la position du conseil municipal de Soubrebost par rapport à l’implantation de ce parc éolien ?

Réponse de **AP** : Pourquoi pas mais avec des réserves sur la quantité implantée et la position d’implantation par rapport aux habitations .

**AP** indique qu’aucuns baux emphytéotiques et autres servitudes n’ont été présentés à ce jour pour signature, par EDF Renouvelable.

**JCC**  La municipalité de Saint Pierre Bellevue à écrit dans le bulletin municipal qu’avant de prendre toute décision elle voulait avoir l’avis de ses administrés .**AP** considère que s’est une bonne chose, adhère à cet engagement et prendra elle aussi l’avis de ses administrés.

Dans le passé plusieurs projets ont déjà été proposés notamment pour le secteur de Beaumont mais aucun n’a abouti .**AP** ne comprend pas le positionnement du mât de mesure de Chignat qui se trouve plutôt dans un creux . **JCC** et **SD** constate que Chignat est entouré de hauteurs sur lesquelles l’implantation d’éoliennes pourrait être envisageable .Le positionnement de ce mât est certainement la limite d’un couloir de vent qui aurait sa source dans cet espèce de cirque et allant jusqu’à la crête des cimes du Puy Lautard et du Puy des Ailes . **AP** objecte que ce secteur est entièrement planté **JCC** et **SD** indiquent qu’en général une forêt ne pose pas de problème majeur, elle est exploitée quelque soit sa maturité car payée au prix des arbres adultes par le promoteur éolien .

**AP** indique que sur la partie nord de la commune un autre promoteur fait des propositions VDN (Vent Du Nord) qui est une société allemande mais le projet parait moins avancé que celui de EDF Renouvelable, même si les informations émanant de EDF R sont plutôt rares .

Il n’y a pas de bulletin municipal sur la commune de Soubrebost mais **AP** autorise l’affichage d’une affiche VITHEC, en mairie, sur le tableau prévu à cet effet .